



ORGANISATION DES NATIONS UNIES
DIVISION DE STATISTIQUE

**Questionnaire des Nations Unies
sur les comptes nationaux
SCN 1993**

BROCHURE EXPLICATIVE

INTRODUCTION	- 2 -
A. INSTRUCTIONS POUR REMPLIR LE QUESTIONNAIRE SUR LES COMPTES NATIONAUX.....	- 2 -
B. PRÉSENTATION ET STRUCTURE DES TABLEAUX ET DONNÉES DU QUESTIONNAIRE	- 4 -
C. POSTES ET TABLEAUX NOUVEAUX DÉCOULANT DE LA MISE EN APPLICATION DU SCN 1993	- 7
-	
D. MODES DE MESURE ET METHODES D'ÉVALUATION DU PIB ET DE LA VALEUR AJOUTÉE	- 8 -
E. HISTOIRE DU QUESTIONNAIRE DES COMPTES NATIONAUX	- 9 -
ANNEXE DÉFINITIONS DES TERMES (GLOSSAIRE)	- 12 -

Introduction

La version électronique du Questionnaire des Nations Unies sur les comptes nationaux (2020) est présentée en cinq parties :

Première partie : Les tableaux de données du questionnaire, comprenant des tableaux partiellement remplis, et les fiches-pays correspondantes relatives à la méthodologie de la comptabilité nationale;

Deuxième partie : Les fiches-pays sur la méthodologie de la comptabilité nationale, au format MS Word afin de faciliter la saisie;

Troisième partie : Une brochure explicative contenant les instructions, descriptions et explications sur les tableaux de données du questionnaire, et le glossaire du Système de comptabilité nationale 1993 (SCN 1993);

Quatrième partie : Les directives sur les méthodes de la comptabilité nationale pour établir les fiches-pays, relativement aux sources et aux méthodes de calcul du PIB dans l'optique des dépenses, de la production et du revenu, ainsi qu'à la compilation des tableaux consacrés aux comptes économiques intégrés.

Cinquième partie : Questionnaire sur l'application des concepts de la SCN 2008.

A. Instructions pour remplir le Questionnaire sur les comptes nationaux

Les pays sont invités à suivre les instructions données ici pour remplir le Questionnaire sur les comptes nationaux, afin d'améliorer la qualité des données et de faciliter leur saisie.

Ils sont invités à ne pas reprendre des questionnaires réagencés, car ceux-ci ne peuvent pas être traités.

Ils sont invités au contraire à examiner, mettre à jour et compléter les tableaux du questionnaire figurant dans le fichier Excel joint à cette brochure pour les années 2009 à 2020 (voir : NAQ2020_NomPays.xlsx).

Il y a lieu de demander à la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU un questionnaire distinct, partiellement rempli, pour les séries chronologiques comprises entre 1945 et 2008 (s'il faut faire une mise à jour, par exemple en raison de révisions, de changements de l'année de base, de l'adoption du SCN 1993 ou de l'adoption du SCN 2008).

Des données sont demandées pour autant de tableaux que possible, mais il convient de donner la priorité aux notes du pays déclarant et aux tableaux 1.1, 1.2, 2.1 (ou 2.4), 2.2 (ou 2.5), 2.3 (ou 2.6), 4.1 (ou 1.3) et 4.2. Ces tableaux représentent l'ensemble minimal de données nécessaires par rapport au SCN 1993 retenu par la Commission de statistique. Les tableaux 2.4, 2.5 et 2.6, qui ont été ajoutés pour remplacer respectivement les tableaux 2.1, 2.2 et 2.3, intègrent les changements apportés par la révision 4 de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI Rev.4). Selon que les données nationales sont conformes à la CITI Rev.3.1 ou à la CITI Rev.4, les tableaux correspondants doivent être utilisés. Il y a lieu de se référer à la section B, sous-section 2) pour plus de précisions concernant le nouveau sous-ensemble de tableaux. Il convient d'indiquer dans le questionnaire si des données existent pour des tableaux autres que ceux fournis.

Les tableaux partiellement remplis dans le questionnaire font apparaître toutes les données actuellement stockées dans la base de données des comptes nationaux des Nations Unies pour les années en question.

L'indication de la série, en haut de chaque tableau, renvoie aux caractéristiques méthodologiques de chaque version des comptes nationaux présentée. Si une nouvelle version est soumise (quand les caractéristiques des nouvelles données affectent la continuité des séries chronologiques), il y a lieu de l'indiquer en précisant les paramètres des nouvelles données, dans la zone grisée, sous la note de série « NEW ». Pour tout complément d'information sur les paramètres d'une version de série, veuillez consulter la section B (Présentation et structure des tableaux et données du questionnaire).

Pour les mises à jour des données de comptabilité nationale, on utilisera uniquement la zone grisée, sous les données antérieures déjà fournies.

S'il y a des disparités statistiques importantes, il convient d'en indiquer les raisons dans des notes de bas de page.

Si les données sont préliminaires ou sont des estimations, il convient de l'indiquer aussi dans une note de bas de page.

Si les concepts ne coïncident pas, c'est-à-dire quand la définition d'une série diffère de celle du Questionnaire sur les comptes nationaux, pour une rubrique donnée, il y a lieu de l'indiquer dans des notes de bas de page.

Les pays sont invités à renvoyer le Questionnaire rempli le **9 avril 2021** au plus tard, à l'adresse suivante : NAQ@un.org.

Pour toute question concernant le Questionnaire, veuillez vous adresser à M. Herman Smith, Chef de la Section de la comptabilité nationale de la Division de statistique : téléphone : 1 212 963 4679; courrier électronique : NAQ@un.org.

B. Présentation et structure des tableaux et données du questionnaire

1) Les tableaux partiellement remplis font apparaître les informations, pour un pays donné, qui sont stockées dans la base de données des comptes nationaux des Nations Unies pour les années couvertes par le Questionnaire. L'indication de série, en haut de chaque tableau, renvoie aux caractéristiques méthodologiques des données présentées. Numéros de série différents sont utilisés pour identifier différentes versions des séries chronologiques des comptes nationaux. Les numéros inférieurs à 100 indiquent que les comptes nationaux ont été établis suivant la méthode du SCN 68, les numéros supérieurs à 100 et inférieurs à 1000 indiquent des comptes nationaux établis par la méthode du SCN 93, et les numéros supérieurs à 1000 indiquent à son tour des comptes nationaux établis par la méthode du SCN 2008. Numéros différents sont encore utilisés quand les données sont fournies en monnaies différentes, selon un nouveau type d'exercice budgétaire, ou par sources distinctes. Par ailleurs, une nouvelle version de série chronologique est créée et un numéro lui est assigné quand il y a des changements significatifs dans les pratiques de compilation qui rendent les séries chronologiques non plus comparables. Plus le numéro de série est élevé, plus les données sont récentes.

a) Versions de série nouvelles

Si une nouvelle version de série est présentée, les pays doivent l'indiquer en donnant les paramètres, dans la zone grisée, sous la note « NEW ». Les paramètres suivants sont à fournir :

i) Raison de présenter une nouvelle version de série : Elle peut tenir par exemple à l'application du SCN 93 ou du SCN 2008, à une révision majeure des comptes nationaux, à un changement apporté dans la répartition sectorielle, à une modification du type d'exercice budgétaire ou à l'introduction d'une nouvelle monnaie;

ii) SCN : Système 1968 ou Système 1993 ou Système 2008;

iii) Type d'exercice budgétaire : Il renvoie à l'année civile pour laquelle les comptes nationaux sont notifiés :

- 0 : L'exercice budgétaire est le même que l'année civile occidentale
- 1 : L'exercice budgétaire commence le 21 mars de l'année civile
- 2 : L'exercice budgétaire commence le 1^{er} avril de l'année civile
- 3 : L'exercice budgétaire commence le 1^{er} juillet de l'année civile
- 4 : L'exercice budgétaire s'achève le 30 septembre de l'année civile
- 5 : L'exercice budgétaire s'achève le 31 mars de l'année civile
- 6 : L'exercice budgétaire s'achève le 15 juillet de l'année civile
- 7 : L'exercice budgétaire s'achève le 7 juillet de l'année civile
- 8 : L'exercice budgétaire s'achève le 30 juin de l'année civile
- 9 : L'exercice budgétaire commence le 1^{er} octobre de l'année civile

iv) Monnaie : On indiquera le nom de la nouvelle monnaie. Si sa valeur est dans un rapport fixe avec l'ancienne monnaie, on indiquera également ce rapport.

Les pays fourniront des statistiques couvrant au moins une année de l'ancienne version de série pour permettre le recoupement. Cependant, si des données nouvelles sont disponibles pour la période antérieure à 2009, les pays devront demander un questionnaire distinct déjà partiellement rempli portant sur l'ensemble de la période couverte par la nouvelle version de série.

b) Nouvelle version de série de données à prix constant

Si une nouvelle version de série de données à prix constant est communiquée, on indiquera la nouvelle année de base dans la colonne « BY » et, pour permettre le recoupement, on fournira, pour une année, les données de la version de série chronologique utilisant l'ancienne année de base. Cependant, si de nouvelles données sont disponibles pour la période antérieure à 2009, les pays devront demander un questionnaire distinct partiellement rempli portant sur l'ensemble de la période couverte par la nouvelle version de série.

2) Les tableaux de données du questionnaire sont regroupés en cinq sections :

Section I (tableaux 1.1 à 1.3) : principaux agrégats

Tableau 1.1 Produit intérieur brut dans l'optique des dépenses aux prix courants

Tableau 1.2 Produit intérieur brut dans l'optique des dépenses à prix constants

Tableau 1.3 Relation entre produit, revenu, épargne et capacité/besoin de financement

Dans la section I sont demandées des données récapitulatives, respectivement, sur le produit intérieur brut mesuré dans l'optique des dépenses aux prix courants et à prix constants et sur les relations entre les différents agrégats : produit, revenu, épargne et capacité/besoin de financement.

Section II (tableaux 2.1 à 2.6) : production intérieure par branche d'activité

Tableau 2.1 Valeur ajoutée par branche d'activité aux prix courants (CITI Rev.3)

Tableau 2.2 Valeur ajoutée par branche d'activité à prix constants (CITI Rev.3)

Tableau 2.3 Production, valeur ajoutée brute et actifs fixes, par branche d'activité (CITI Rev.3)

Tableau 2.4 Valeur ajoutée par branche d'activité aux prix courants (CITI Rev.4)

Tableau 2.5 Valeur ajoutée par branche d'activité à prix constants (CITI Rev.4)

Tableau 2.6 Production, valeur ajoutée brute et actifs fixes, par branche d'activité (CITI Rev.4)

Les données demandées dans la section II sont des ventilations par type d'activité. Les séries de données à communiquer pour ce groupe de tableaux doivent être présentées suivant la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, troisième révision (CITI Rev.3)¹, ou

¹ Publication des Nations Unies, *Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique*, Études statistiques, Série M, n° 4, Rev.3 (numéro de vente : F.90.XVII.11) (la mise à jour la plus récente de cette publication peut être consultée sur le site de la Division de statistique : <http://unstats.un.org/unsd/class/default.asp>).

quatrième révision (CITI Rev.4)² selon le cas. Les tableaux 2.1, 2.2 et 2.3 suivent la classification de la troisième révision et les tableaux 2.4, 2.5 et 2.6 celle de la quatrième révision. Les données doivent être indiquées catégorie par catégorie (indicatifs à un chiffre de la CITI : sect. A à P pour la CITI Rev.3 et A à T pour la CITI Rev. 4 – ou selon leurs agrégats s'ils sont disponibles). Des données au niveau des indicatifs à deux chiffres ne sont demandées que dans le cas de la section A pour les divisions 01, 02 et 03. S'il y a lieu, il est précisé qu'elles doivent être mesurées à la fois aux prix courants et à prix constants.

Section III (tableaux 3.1 et 3.2) : dépenses classées par fonction

Tableau 3.1 Dépenses de consommation finale des administrations publiques, par fonction, aux prix courants

Tableau 3.2 Dépenses de consommation individuelle, aux prix courants

La section III est consacrée aux ventilations par fonction aux prix courants. Les séries de données doivent être présentées suivant les Nomenclatures fonctionnelles des dépenses³. Pour la dépense totale de consommation finale des administrations publiques (recouvrant les dépenses de consommation tant individuelles que collectives), des données sont demandées pour les 10 divisions de la COFOG. Pour la dépense de consommation individuelle des ménages, les données demandées portent sur les 12 premières divisions de la COICOP. Pour la dépense de consommation individuelle des institutions sans but lucratif au service des ménages, des données sont demandées pour les groupes 13.1 à 13.6 de la division 13 de la COICOP. Pour la dépense de consommation individuelle des administrations publiques, des données sont demandées pour les groupes 14.1 à 14.5 de la division 14 de la COICOP.

Section IV (tableaux 4.1 à 4.7) : comptes économiques intégrés

Tableau 4.1 Ensemble de l'économie (S.1)

Tableau 4.2 Reste du monde (S.2)

Tableau 4.3 Sociétés non financières (S.11)

Tableau 4.4 Sociétés financières (S.12)

Tableau 4.5 Administrations publiques (S.13)

Tableau 4.6 Ménages (S.14)

Tableau 4.7 Institutions sans but lucratif au service des ménages (S.15)

La section IV est consacrée aux comptes économiques intégrés. Les données demandées comprennent la séquence des comptes pour l'ensemble de

² Publication des Nations Unies, *Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique*, Études statistiques, série M, n° 4, Rev.4 (numéro de vente : F.08.XVII.25).

³ Publication des Nations Unies, *Classifications fonctionnelles des dépenses : Classification des fonctions des administrations publiques (COFOG); Nomenclature des fonctions de la consommation individuelle (COICOP); Nomenclature des fonctions des institutions sans but lucratif au service des ménages (COPNI); Nomenclature des dépenses des producteurs par fonction (COPP)*; Études statistiques, Série M, n° 84 (2000) (peut aussi être consultée sur le site de la Division de statistique : <http://unstats.un.org/unsd/class/default.asp>).

l'économie, le reste du monde et les cinq secteurs institutionnels du système. Pour tous les secteurs de même que pour l'économie totale, les emplois et les ressources ainsi que les soldes comptables sont demandés pour chacun des comptes, du compte de production au compte financier, comme il est indiqué dans la partie II de l'annexe V du SCN 1993.

Section V (tableaux 5.1 et 5.2) : valeur ajoutée brute, classée par branche d'activité et par secteur institutionnel

Tableau 5.1 Valeur ajoutée brute, classée par branche d'activité et par secteur institutionnel

Tableau 5.2 Valeur ajoutée brute, classée par branche d'activité et par secteur institutionnel (CITI Rev.4)

La section V porte sur la valeur ajoutée brute, par branche d'activité et par secteur institutionnel. Il y est demandé des données sur les valeurs ajoutées brutes de l'économie totale et des cinq secteurs institutionnels du système figurant dans la section IV, classées par catégorie de la CITI Rev.3 (tableau 5.1) ou de la CITI Rev.4 (tableau 5.2) ainsi qu'il est indiqué plus haut dans la section II. Seul un des deux tableaux est à remplir en fonction de la classification appropriée.

C. Postes et tableaux nouveaux découlant de la mise en application du SCN 1993

Le SCN 1993 a apporté des modifications à la structure des comptes, aux concepts et aux définitions du système. De ce fait, un certain nombre de postes et de tableaux ont été ajoutés dans le Questionnaire établi à partir du nouveau système, à savoir, notamment, les suivants :

- a) **Excédent d'exploitation/revenu mixte** : Le revenu mixte ne s'applique qu'aux entreprises non constituées en sociétés appartenant aux ménages. Il recouvre la rémunération de leur propre travail et l'excédent d'exploitation (tableaux 2.3, 2.6 et 4.6);
- b) **Exportations/importations de biens et exportations/importations de services** : Le SCN 1993 établit une distinction entre biens et services qui n'existait pas auparavant (tableaux 1.1, 1.2 et 4.2);
- c) La dépense de consommation finale des administrations publiques est décomposée en **consommation individuelle** (dont bénéficient des ménages identifiables) et en **consommation collective** (profitant à l'ensemble de la société). Cette distinction permet de calculer la **consommation finale effective des ménages**. Celle-ci couvre les biens et les services qui sont effectivement fournis aux ménages, que la dépense soit supportée en fin de compte par les administrations publiques, par les institutions sans but lucratif au service de ménages (ISBLSM) ou par les ménages eux-mêmes. Elle comprend la dépense de consommation finale des ménages, la dépense de consommation finale des ISBLSM et la dépense de consommation finale

des administrations publiques (tableaux 1.1, 1.2, 3.1, 3.2 et tableaux de la section 4);

- d) Le SCN 1993 retient une troisième catégorie de formation de capital dénommée **acquisitions moins cessions d'objets de valeur**, qui couvre les dépenses consacrées à des actifs produits qui ne sont pas normalement utilisés à des fins de production ou de consommation, mais acquis et détenus pour servir de réserves de valeur (tableaux 1.1, 1.2, 2.3, 2.6 et tableaux de la section 4);
- e) La révision de la structure comptable a consisté à cloisonner les comptes et à pousser plus loin leur intégration, ainsi qu'à ajouter un compte de production pour tous les secteurs (tableaux de la section 4) et la classification croisée de la valeur ajoutée par branche d'activité et par secteur institutionnel (tableaux de la section 5).

D. Modes de mesure et méthodes d'évaluation du PIB et de la valeur ajoutée

1. Il y a trois optiques et méthodes de calcul suivant lesquelles mesurer le produit intérieur brut (PIB) et la valeur ajoutée :

- a) **Optique des dépenses** : Le produit intérieur brut est calculé par sommation des dépenses de consommation finale, de la formation brute de capital et des exportations, déduction faite des importations de biens et de services (tableaux 1.1 et 1.2);
- b) **Optique de la production** : La valeur ajoutée de l'économie totale est égale à la somme des valeurs ajoutées des diverses branches d'activité de l'économie (tableaux 2.1, 2.2, 2.4 et 2.5);
- c) **Optique des revenus (coûts)** : On peut calculer la valeur ajoutée en faisant la somme des coûts ou revenus des valeurs ajoutées, à savoir rémunération des salariés, impôts moins subventions et excédent d'exploitation/revenu mixte (pour les entreprises non constituées en sociétés) (tableaux 2.3 et 2.6).

2. Calcul de la valeur ajoutée et du produit intérieur brut :

- a) Le SCN 1993 recommande l'utilisation des **prix de base** pour calculer la valeur ajoutée. La valeur ajoutée au prix de base exclut la totalité des impôts moins les subventions sur les produits (D.21-D.31);
- b) La valeur ajoutée peut être évaluée aux **prix du producteur**, si les prix de base sont difficiles à appliquer. Les prix du producteur excluent la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) facturée et les droits à l'importation;
- c) Lorsqu'on retient les prix de base pour chiffrer la production et les prix du producteur pour calculer la consommation intermédiaire, il n'y a pas d'impôts diminués des subventions sur les produits à imputer sur la valeur ajoutée. Lorsque la production est évaluée aux prix du producteur, il y a

certaines impôts sur les produits (comme les impôts sur les ventes et les droits d'accise) à imputer sur la valeur ajoutée (tableaux 2.3 et 2.6);

- d) Lorsque la production est évaluée aux prix de base, tous les impôts moins les subventions sur les produits, y compris les impôts sur les importations (D.21-D.31), doivent être ajoutés à la valeur ajoutée pour obtenir le PIB; pour la production aux prix du producteur, seuls doivent être ajoutés la TVA non déductible et les impôts diminués des subventions à l'importation (tableaux 2.1, 2.2, 2.4, 2.5 et tableaux de la section 4);
- e) Le SCN 1993 a donné aux pays la faculté d'affecter ou non les services d'intermédiation financière mesurés indirectement (SIFMI) à différents emplois/utilisateurs. Par conséquent, les pays qui continuent à avoir recours à la convention du SCN 1968 suivant laquelle le montant intégral de ces services est affecté comme consommation intermédiaire à un secteur SIFMI fictif doivent déduire ce montant de la valeur ajoutée pour obtenir le PIB (postes 20113 et 20213, respectivement, des tableaux 2.1 et 2.2). Ceux qui optent pour l'affectation des SIFMI à différents emplois/utilisateurs, comme le recommande le SCN 1993, sont invités à en indiquer le montant pour mémoire à la fin des tableaux 2.1 et 2.2 afin de permettre les comparaisons internationales. Le même s'applique aux tableaux 2.4 et 2.5;
- f) Le produit intérieur brut doit toujours être calculé aux prix du marché.

3. Valeurs brutes et nettes : le revenu national net, le revenu national disponible net et l'épargne nette peuvent s'obtenir en soustrayant de leurs valeurs brutes respectives la consommation de capital fixe (tableau 1.3 et tableaux de la section 4).

E. Histoire du Questionnaire des comptes nationaux

1. Le *Système de comptabilité nationale 1993* (SCN 1993)⁴ a été recommandé à l'unanimité au Conseil économique et social de l'ONU par sa Commission de statistique, qui tenait alors sa vingt-quatrième session, en mars 1993. Comme il l'avait fait en 1968 pour son prédécesseur, le *Système de comptabilité nationale* (SCN 1968)⁵, le Conseil a recommandé, dans sa résolution 1993/5 du 12 juillet 1993, que les États Membres utilisent le SCN 1993 pour le recensement international de données de comptabilité nationale comparables. Il convient cependant de souligner que le Conseil est allé un peu plus loin en 1993, en recommandant aussi aux États Membres d'envisager d'utiliser le SCN 1993 : a) comme norme pour la compilation de leurs statistiques de comptabilité nationale; b) comme moyen de promouvoir l'intégration des statistiques économiques et des statistiques connexes; c) comme outil d'analyse.

⁴ Commission des Communautés européennes, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Nations Unies, Banque mondiale : *Système de comptabilité nationale 1993*, Bruxelles/Luxembourg, New York, Paris, Washington (publication des Nations Unies, série F, n° 2, Rev.4, numéro de vente : F.94.XVII.4).

⁵ Publication des Nations Unies, *Système de comptabilité nationale*, Études méthodologiques, série F, n° 2, Rev.3 (numéro de vente : F.69.XVII.3).

2. En 2003, la Commission de statistique de l'ONU a demandé qu'il soit procédé à une mise à jour du SCN 1993. La dernière main a été mise à la nouvelle version du SCN, appelée Système de comptabilité nationale 2008, ou SCN 2008⁶, pendant l'année 2009. En 2013, un certain nombre de pays a déjà commencé à transmettre les données des comptes nationaux selon le SCN 2008.

3. Compte tenu de toutes les recommandations précitées, la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU a conçu, en coopération avec les commissions régionales, un questionnaire des Nations Unies sur les comptes nationaux reposant sur le SCN 1993, en ayant à l'esprit les objectifs suivants:

- a. Que les tableaux retenus offrent un ensemble de données aussi utiles que possible pour les analyses mondiales et régionales que font le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et d'autres organisations internationales et régionales. Il est à noter que le champ couvert par le SCN 1993 est destiné à permettre, au niveau national, une analyse beaucoup plus détaillée que les tableaux du questionnaire. La Commission de statistique est convenue qu'il appartiendrait à chaque pays de décider de l'étendue et du rythme de la mise en application du SCN 1993 en fonction de ses besoins aux fins de l'analyse et de l'action, de ses ressources disponibles à cet effet et de l'état actuel de ses données de base;
- b. Que les tableaux traduisent le souci de tenir la balance égale entre l'analyse de la production à partir des données sur les ressources et les emplois par branches d'activité, d'une part, et l'analyse de la production, des revenus et des données financières à partir des comptes intégrés des secteurs institutionnels, d'autre part. Cela permet de déterminer les comportements des agents économiques et les effets de redistribution, qui sont très importants pour expliquer les différences de structures et d'évolution économiques d'un pays à un autre;
- c. Afin d'alléger la tâche que la communication de statistiques à différentes organisations internationales et régionales impose à chaque pays, l'Organisation des Nations Unies, Eurostat et l'OCDE se sont mis d'accord sur un ensemble intégré de questionnaires sur les comptes nationaux. Grâce au fait que le SCN 1993 et le *Système européen de comptes* (SEC 1995) cadrent parfaitement, chaque pays ne devra répondre qu'à un seul questionnaire. Les pays membres de l'Union européenne, par exemple, n'auront à remplir que le questionnaire d'Eurostat établi à partir du SEC 1995. Les États membres de l'OCDE qui ne font pas partie de la Communauté européenne devront remplir un sous-ensemble du SEC 1995. Par conséquent, le Questionnaire des Nations Unies reposant sur le SCN 1993 n'est adressé qu'à 160 pays, zones et territoires sur les 235 que compte la base de données de comptabilité nationale de la Division

⁶ Commission des Communautés européennes, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Nations Unies, Banque mondiale : *System of National Accounts 2008*, New York, 2009 (publication des Nations Unies, série F, n° 2, Rev.5, numéro de vente : E.08.XVII.29).

de statistique. Pour les 56 pays restants, les données seront directement converties à partir des réponses au questionnaire SEC 1995 exploité par Eurostat et l'OCDE.

4. En 2011, en raison des changements apportés par la quatrième révision de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI Rev.4), il s'est avéré nécessaire de mettre à jour la ventilation des agrégats SCN selon la classification par industrie CITI. De nouveaux tableaux ont été élaborés pour prendre en compte la nouvelle ventilation cependant que les données fournies en fonction de l'ancienne ventilation de CITI Rev.3 étaient conservées. Les nouveaux tableaux 2.4, 2.5, 2.6 et 5.2 sont destinés à remplacer respectivement les tableaux 2.1, 2.2, 2.3 et 5.1 de façon progressive.

ANNEXE Définitions des termes (glossaire)

Le glossaire est disponible en ligne à :

<http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/glossary.asp>